

Prévention des abus: Pour l'UDC Nicolas Kolly, «c'est une attaque contre l'Eglise»

Le Conseil national veut un concept de prévention des abus sur les jeunes et les enfants dans les organisations comme les Eglises, les clubs de sport ou les associations. Pour l'UDC, l'Eglise catholique est injustement visée.



Nicolas Kolly, élu fribourgeois. © Keystone

Guillaume Chillier

Publié le 11 septembre 2024

Temps de lecture estimé : **2 minutes**

Ancien membre de la Garde suisse pontificale et conseiller national UDC, Nicolas Kolly est fâché. Le Fribourgeois estime que la majorité du parlement utilise la lutte contre les abus pour s'attaquer de manière sous-jacente à l'Eglise catholique.

Lire aussi :

Abus sexuels: Les élus veulent rapidement un concept de prévention

Le positionnement de l'UDC donne l'impression qu'elle ne veut pas œuvrer dans la prévention des abus sexuels, physiques ou psychiques...

Nicolas Kolly: Non, c'est le contraire! L'UDC a toujours été le parti qui défend une plus grande sévérité contre les auteurs d'abus. Elle a par exemple soutenu l'initiative pour l'imprescriptibilité des actes sexuels sur les enfants, celle pour l'internement à vie des criminels dangereux et, surtout, celle pour que les pédophiles ne travaillent plus avec les enfants. Nous prônons des punitions individuelles pour les auteurs de ces crimes alors qu'avec ces motions et son postulat, le parlement cherche des punitions collectives et vise quand même directement l'Eglise catholique.



«Le message de l'Eglise est clair: tout acte doit être dénoncé à la justice des hommes»

Nicolas Kolly

Les motions et le postulat évoquent aussi les organisations sportives, les écoles ou les associations...

Oui, mais l'origine de ces objets est une proposition scandaleuse qui voulait faire porter la responsabilité des actes commis au sein de l'Eglise catholique par l'institution, soit par l'ensemble des catholiques. Depuis des décennies, le

message de l'Eglise est pourtant clair: tout acte doit être dénoncé à la justice des hommes. C'est ce que l'Eglise doit légalement faire, comme toute institution, et elle le fait.

Quid des cantons, accusés de ne pas en faire assez?

Les cantons doivent tout simplement appliquer la loi, qui est déjà claire. De plus, et le Conseil fédéral l'a indiqué, les rapports entre les communautés religieuses et l'Etat, tout comme la question de l'école, sont de compétence cantonale. C'est donc aux cantons de faire le travail de surveillance. Dans les cantons, il y a des situations très différentes et agir au niveau fédéral ne tient pas. Comment appliquer une politique similaire au canton de Fribourg, qui confère un statut de droit public aux Eglises reconnues, alors que d'autres cantons sont au contraire laïcs?

Quand même: le signal donné par le parlement n'est-il pas bienvenu pour améliorer la prévention?

Peut-être. Et je suis prêt à soutenir un renforcement des contrôles et de la prévention. Le problème fondamental, c'est que si les motionnaires voulaient vraiment s'attaquer aux abus dans toutes les structures, ils n'auraient pas visé de manière insidieuse l'Eglise catholique comme ils l'ont fait.